



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
23 août 2017
Français
Original: anglais

Septième session

Vienne, 6-10 novembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Assistance technique

Assistance technique à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. La pleine application de la Convention des Nations Unies contre la corruption représente un défi pour les États parties, qui doivent parfois modifier en profondeur leurs cadres législatif et politique ainsi que leurs dispositions institutionnelles et réorganiser leur système de justice pénale et leur fonction publique. La fourniture d'une assistance technique en réponse, notamment, aux besoins recensés par les États grâce au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption est essentielle pour une application efficace et cohérente de la Convention.

2. La présente note donne un aperçu des mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour répondre aux besoins d'assistance technique recensés et aux demandes formulées depuis la rédaction de la note du Secrétariat relative à l'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention, en vue de la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Saint-Petersbourg du 2 au 6 novembre 2015 (CAC/COSP/2015/2). Elle souligne certaines activités d'assistance technique mises en œuvre entre août 2015, date de la soumission de la note précédente, et août 2017.

II. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

3. L'ONUDC a continué d'offrir un large éventail d'activités d'assistance technique et d'élaborer divers outils dans le cadre de plusieurs projets mondiaux¹, régionaux² et nationaux pour répondre aux demandes croissantes des États parties.

* CAC/COSP/2017/1.

¹ Les programmes mondiaux en cours sont le programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable et le Programme mondial sur la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

² Ces projets comprennent une initiative conjointe de l'ONUDC et du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée "Projet des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans la région du Pacifique", et le projet relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes



4. Conformément aux résolutions 3/4 et 4/1 de la Conférence, l'ONUSUD fournit une assistance technique aux fins de l'application de la Convention en tenant compte de l'importance d'assurer une prestation intégrée et coordonnée qui soit placée sous la conduite des pays et axée sur ces pays et en suivant une approche à trois niveaux (mondial, régional et national) pour promouvoir les synergies et l'efficacité. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a souligné combien il importait de satisfaire les besoins prioritaires d'assistance technique recensés au cours des examens de pays et invité les prestataires d'assistance technique à tenir compte de ces priorités en vue soit d'élaborer de nouveaux programmes, soit de les incorporer dans les programmes en cours.

5. L'ONUSUD a continué de s'employer à répondre aux besoins d'assistance technique recensés au cours du premier cycle d'examen, qui a porté sur les chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention³. Depuis le début du deuxième cycle d'examen, un certain nombre de besoins d'assistance technique se rapportant aux chapitres II (Mesures préventives) et V (Recouvrement d'avoirs) ont aussi été recensés. Il a souvent été demandé à l'ONUSUD de fournir une assistance technique avant et pendant le processus d'examen, soit pour mener à bien ce processus et remédier à des lacunes importantes, soit pour répondre à des besoins constatés pendant l'examen. En outre, l'ONUSUD répond à des demandes d'assistance technique émanant directement des États.

6. L'ONUSUD a fourni, dans le cadre d'un certain nombre de projets de portée mondiale, régionale et nationale, une assistance spéciale en matière de prévention de la corruption dont il est rendu compte dans le rapport sur l'état de l'application de la résolution 6/6 (CAC/COSP/2017/4). La présente note mettra donc l'accent sur l'assistance technique fournie dans les domaines de l'incrimination et de la détection et la répression, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption dans le secteur privé, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs.

7. L'ONUSUD s'est efforcé d'être présent dans le monde entier afin de répondre efficacement aux demandes d'assistance technique. Au personnel du siège viennent s'ajouter des agents affectés sur le terrain dans les régions où la demande est forte. Les conseillers anticorruption de l'ONUSUD sur le terrain servent de points de contact principaux pour la fourniture d'une assistance technique en matière de lutte contre la corruption aux niveaux régional et national. Ils offrent des services spécialisés rapidement mobilisables tant au niveau des pays qu'au niveau régional pour faciliter la fourniture sur place d'orientations aux États parties. Ils contribuent largement à renforcer la coordination régionale, à encourager la coopération Sud-Sud et à faciliter l'échange de bonnes pratiques, instaurant ainsi durablement des échanges bilatéraux, multilatéraux et régionaux de connaissances et de compétences.

8. Actuellement, des conseillers ayant des responsabilités régionales sont en poste aux Fidji (pour le Pacifique), en Thaïlande (un conseiller pour l'Asie du Sud-Est et un autre pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale) et au Panama (pour l'Amérique centrale et les Caraïbes). Un conseiller principal intervient au niveau mondial depuis Vienne et des conseillers nationaux sont actuellement en poste en El Salvador, au Guyana et au Qatar. Un certain nombre de postes de conseiller ont été supprimés faute de fonds pendant la période couverte par la présente note, à savoir ceux des conseillers régionaux en Afrique du Sud (pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), en Égypte (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord) et à Vienne (pour les petits États insulaires en développement), ainsi que celui du conseiller national pour le Mozambique.

9. Les bureaux extérieurs de l'ONUSUD, avec l'aide du personnel du siège, ont mis en œuvre des projets de lutte contre la corruption sur le terrain dans plusieurs pays, dont

criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST).

³ On trouvera des informations détaillées sur les besoins d'assistance mis en lumière par les examens de pays dans la note que le Secrétariat a établie à ce sujet (CAC/COSP/2017/7).

la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Égypte, El Salvador, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, le Kenya, le Nigéria, le Panama, le Paraguay et le Timor-Leste, ainsi qu'au Kosovo⁴.

III. Coordination et coopération dans la prestation de l'assistance technique

10. L'augmentation de la demande d'assistance technique a conduit l'ONUSD à établir des priorités et des stratégies afin d'agir de façon coordonnée et en coopération avec d'autres prestataires d'assistance et organisations internationales.

11. L'ONUSD a également continué de contribuer aux débats d'orientation sur la lutte contre la corruption et le développement dans les forums régionaux et internationaux. Par exemple, il a participé à des réunions de l'Équipe spéciale anticorruption du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Groupe des Sept et du Groupe des Vingt (G20), ainsi qu'au Sommet contre la corruption organisé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres le 12 mai 2016.

12. Lorsqu'il élabore et met en œuvre ses projets et programmes d'assistance technique en matière de lutte contre la corruption, l'ONUSD s'efforce d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies avec des entités appartenant ou non au système des Nations Unies. On mentionnera à titre d'exemple le partenariat qu'il a noué avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) ainsi que les projets de lutte contre la corruption qu'il met en œuvre en coordination ou conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'échelle mondiale et dans le cadre du projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique.

13. En outre, l'ONUSD coopère et coordonne ses efforts avec plusieurs autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, à savoir l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association internationale des autorités anticorruption, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Pacte mondial des Nations Unies, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Secrétariat du Commonwealth, Eurojust, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe, le Basel Institute on Governance, Transparency International et l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption.

14. L'ONUSD a participé aux réunions du Groupe de travail anticorruption du G20 en 2016 et 2017. En 2016, le Groupe de travail a été coprésidé par la Chine et le Royaume-Uni. L'ONUSD a présenté des documents d'information et des exposés sur l'application de la Convention, la disposition et la gestion des avoirs recouverts et l'immunité de poursuites. L'adoption du Plan d'application des mesures anticorruption du G20 pour 2017-2018 constituait un point essentiel de l'ordre du jour. En 2017, le Groupe de travail anticorruption a été coprésidé par l'Allemagne et le Brésil. L'ONUSD l'a informé au sujet du deuxième cycle d'examen et des besoins d'assistance technique recensés grâce au Mécanisme d'examen; fourni des documents sur la lutte contre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages ainsi que sur la coopération internationale; et présenté des exposés sur la lutte contre la corruption dans le sport et la coopération internationale dans les procédures civiles et administratives. En avril 2017, le Groupe de travail a adopté des principes de haut niveau sur la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages, la responsabilité des personnes morales et l'organisation de la lutte contre la corruption. L'ONUSD accueillera pour la première

⁴ Toute mention du Kosovo dans le présent document s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

fois une réunion du Groupe de travail anticorruption, qui se tiendra en septembre 2017, et a organisé conjointement avec l'Allemagne une réunion parallèle sur la corruption et le commerce illégal d'espèces sauvages.

15. L'ONUDC a également participé à la dix-septième Conférence internationale contre la corruption, organisée par Transparency International à Panama en décembre 2016, où il est intervenu devant trois tables rondes sur les thèmes suivants: application effective de la Convention à l'appui de l'objectif 16 de développement durable; tous responsables de la planète que nous avons en partage: créer des alliances multipartites pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche; et corruption, sécurité et criminalité organisée.

IV. Quelques exemples d'assistance technique fournie

A. Aide au processus de ratification de la Convention ou d'adhésion à celle-ci

16. L'ONUDC a continué d'encourager les pays à adhérer à la Convention ou à la ratifier en menant des campagnes de sensibilisation et de promotion ciblées et en proposant une assistance technique à ceux qui n'en sont pas encore parties. Les Tuvalu ont adhéré à la Convention le 4 septembre 2015, le Saint-Siège le 19 septembre 2016 et le Belize le 12 décembre 2016. La Nouvelle-Zélande l'a ratifiée le 1^{er} décembre 2015 et le Bhoutan le 21 septembre 2016. Le Japon a accepté la Convention le 11 juillet 2017.

17. Les activités de sensibilisation et les ateliers que l'ONUDC a organisés sur la ratification de la Convention ont incité de nombreux pays à prendre des mesures pour ratifier celle-ci ou y adhérer. Par exemple, l'ONUDC a effectué une mission à la Barbade en juillet 2017 afin d'encourager ce pays à ratifier la Convention et l'aider à créer un organe de lutte contre la corruption. Des ateliers en vue de la ratification ou de l'adhésion ont également été organisés au Samoa et aux Tonga dans le cadre du projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique. En avril 2017, l'ONUDC a organisé une réunion avec le Ministère tchadien de la justice afin d'encourager la ratification de la Convention et de préparer un atelier en vue de cette ratification.

B. Outils d'assistance technique visant à faciliter la fourniture d'une assistance

18. L'ONUDC a continué d'élaborer et de diffuser, en réponse aux besoins des professionnels de la lutte contre la corruption, des guides, des manuels et d'autres outils concernant certains problèmes, politiques et bonnes pratiques en rapport avec l'application de la Convention. Ces outils ont été élaborés à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

19. Un certain nombre d'outils ont été traduits et publiés dans d'autres langues au cours de la période à l'examen, dont le *Guide pratique pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption* et le *Guide de ressources sur les bonnes pratiques relatives à la protection des personnes qui communiquent des informations*. Deux autres publications seront lancées au cours de la septième session de la Conférence en novembre 2017: un manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons et un état actualisé de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: incrimination, détection et répression et coopération internationale.

20. En janvier 2016, l'ONUDC a lancé une nouvelle formation en ligne sur la lutte contre la corruption, composée de deux modules distincts. Le premier, un module d'introduction au sujet, donne une vue d'ensemble de la Convention. Le second, sur la prévention, permet d'acquérir des connaissances plus approfondies sur les mesures de prévention de la corruption. Ces modules sont actuellement disponibles en anglais et en

arabe, et en cours d'élaboration en espagnol et en français⁵. En juillet 2017, plus de 10 500 utilisateurs avaient suivi cette formation.

21. L'outil interactif d'apprentissage en ligne pour le secteur privé, intitulé "La lutte contre la corruption" est désormais disponible dans 24 langues. Il a été mis au point conjointement par l'ONUSD et le Pacte mondial des Nations Unies pour permettre au secteur privé de se familiariser davantage avec la Convention contre la corruption et le dixième principe du Pacte mondial contre la corruption. Jusqu'à présent, plus de 225 000 utilisateurs ont suivi cette formation et plus de 40 000 ont réussi le test final et obtenu leur certificat⁶.

22. Un certain nombre de publications ont été consacrées à des régions particulières. Dans le cadre du projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, il a été publié en 2016 deux guides portant respectivement sur l'application dans la région des chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En 2017, un référentiel anticorruption à l'intention des jeunes du Pacifique (*Pacific Youth Anti-Corruption Advocate's Toolkit*) a été publié dans le cadre du projet régional en collaboration avec le Conseil de la jeunesse du Pacifique. Comme suite à un certain nombre de recommandations issues de l'examen de l'application, l'ONUSD a également œuvré en 2016 et 2017 à l'élaboration d'un manuel sur la corruption d'agents publics étrangers et la coopération internationale en Asie du Sud-Est.

23. Dans le cadre de ses travaux visant à aider les petits États insulaires en développement, l'ONUSD a mis au point un guide sur la passation des marchés et la corruption dans ces États (*Procurement and Corruption in Small Island Developing States: Challenges and Emerging Practices*).

24. L'ONUSD continue d'intensifier ses efforts visant à fournir un soutien approprié à chaque pays. En El Salvador, il a lancé le site Web officiel d'un projet destiné à appuyer les activités de prévention, les enquêtes et les poursuites concernant la corruption dans ce pays⁷. En Colombie, il a mis en place à l'intention du secteur privé une base de données en ligne réunissant des études de cas qui montrent comment les entreprises font face au problème de la corruption⁸. Cette base de données, qui comprend une composante multimédia incluant des vidéoclips, constitue pour les responsables nationaux du contrôle de conformité un mécanisme permettant de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière d'action préventive et de lutte contre la corruption.

C. Aide à l'identification des lacunes et des besoins d'assistance technique dans l'application de la Convention

1. Mécanisme d'examen de l'application et mesures de suivi

25. Conformément au mandat et aux lignes directrices du Mécanisme d'examen de l'application, l'ONUSD a organisé des stages de formation pour familiariser les points de contact des États parties examinés et les experts gouvernementaux des États examinateurs avec la Convention et la méthodologie du processus d'examen. Par exemple, en mars 2017, il a dispensé à des experts en République démocratique du Congo une formation sur le Mécanisme d'examen et une aide concernant la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. En Guinée, il a appuyé un atelier de validation de la liste d'auto-évaluation. Le projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique a aidé le point de contact des Tuvalu à finaliser la liste de contrôle pour l'auto-évaluation aux fins du premier cycle d'examen.

⁵ La formation est disponible en anglais sur www.unodc.org/learning/frontpage.jsp.

⁶ <http://thefightagainstcorruption.org/certificate>.

⁷ www.combatealacorrupcion.org.

⁸ <http://hacialintegridad.unodc.org.co>.

26. En février 2017, l'ONUSDC a participé au Belize à une réunion de comité directeur en vue de l'approbation d'un projet visant à renforcer les mécanismes nationaux chargés d'appliquer la Convention dans ce pays, qui est exécuté en coordination avec le PNUD. En mai 2017, il a dispensé une formation sur l'établissement de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation aux fins du premier cycle du Mécanisme d'examen de l'application.

27. Au cours des deux dernières années, l'ONUSDC a aidé un certain nombre de pays à préparer le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application. Les pays suivants ont bénéficié de cette aide: Arabie saoudite, Égypte, Fidji, Grenade, Guyana, Maurice, Mexique, Myanmar, Nigéria, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam. L'ONUSDC a également organisé des programmes mondiaux de formation à Moscou et à Vienne, ainsi que des ateliers régionaux à la Grenade, en Malaisie, au Panama et au Qatar, afin de familiariser les participants avec le processus d'examen. Le projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique a continué d'apporter son soutien aux points de contact des îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Micronésie (États fédérés de) et de Nauru pour le processus d'auto-évaluation du deuxième cycle d'examen.

28. L'ONUSDC a eu en avril 2017 des entretiens avec le Saint-Siège au sujet de la participation de celui-ci au Mécanisme d'examen de l'application. En décembre 2016, il a présenté un exposé à une réunion du Parlement européen organisée par l'intergroupe du Parlement sur l'intégrité, la transparence, la corruption et le crime organisé, et a prié instamment la Commission européenne de communiquer davantage d'informations sur la lutte contre la corruption et de participer au Mécanisme d'examen de l'application.

29. Au Kosovo, l'ONUSDC a organisé un atelier sur la méthodologie d'examen de l'application afin de commencer à aider les partenaires gouvernementaux à analyser les lacunes dans l'application de la Convention et à élaborer une stratégie de lutte contre la corruption.

30. Au fur et à mesure de l'achèvement de leurs examens au titre du premier cycle, l'ONUSDC a collaboré avec un certain nombre d'États, dont le Ghana, le Kenya, la Namibie et la République-Unie de Tanzanie, à l'élaboration de stratégies globales pour donner suite aux recommandations des examens. À Sri Lanka, l'ONUSDC a contribué à l'organisation d'un atelier destiné à aider les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à hiérarchiser les mesures nécessaires et à recenser des organismes, trouver des ressources et fixer des délais pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'application. En mai 2017, il a organisé un atelier sur la suite à donner à l'examen réalisé aux Tuvalu, au cours duquel a été définie la marche à suivre pour mettre en œuvre les recommandations issues du premier cycle.

31. L'ONUSDC a cherché à associer la communauté de l'assistance technique dans son ensemble au suivi des examens. Des donateurs ou des groupes de coordination des donateurs ont souvent été invités à participer au dialogue noué pendant les visites de pays ou lors de réunions ultérieures, ce qui leur a permis de se faire une idée très précise des besoins d'assistance technique recensés au cours du processus d'examen. Au Ghana, par exemple, l'ONUSDC a organisé en mars 2016 une conférence rassemblant des décideurs des partenaires du développement, d'organismes de lutte contre la corruption, de ministères et de la société civile afin d'élaborer un plan d'action pour résoudre les problèmes mis en évidence au cours du processus d'examen de l'application.

32. L'ONUSDC a continué de mettre en œuvre en El Salvador un projet élaboré pour donner suite aux recommandations de l'examen. En 2016, il a collaboré avec la Suède à l'élaboration d'un projet pluriannuel de lutte contre la corruption destiné à aider, dans le cadre du suivi du premier cycle d'examen, les autorités nationales du Myanmar à appliquer la Convention.

33. En 2017, l'ONUSDC a aidé à mettre en place un mécanisme national d'examen au Mexique, comme suite à l'une des recommandations du premier cycle d'examen, pour appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local. Au Nigéria, il a présenté un exposé sur les recommandations issues de l'examen de ce pays. Ces

recommandations avaient pour objet d'améliorer les statistiques relatives aux infractions de corruption. Les points de contact et les chercheurs de 14 organismes anticorruption ont assisté à cet exposé, l'objectif étant de contribuer à l'élaboration d'un modèle de présentation normalisée des données statistiques sur la corruption.

2. Sommet contre la corruption

34. L'ONUDC a participé au Sommet contre la corruption tenu à Londres en mai 2016, qui a réuni des États et des organisations internationales et régionales. Lors du Sommet, l'ONUDC s'est engagé à accélérer l'application de la Convention et la réalisation de l'objectif 16 de développement durable, et à veiller à ce qu'il soit répondu de façon efficace et rapide aux défis et aux besoins recensés dans le cadre des examens de pays.

35. Mettant à profit la dynamique créée par le Sommet, l'ONUDC a organisé une série d'ateliers régionaux visant à mettre en place une plate-forme pour renforcer l'application de la Convention et la réalisation de l'objectif 16 de développement durable et en faire une priorité. Le premier de ces ateliers, qui avait pour thème l'accélération de l'application de la Convention pour assurer le développement économique et social en Asie du Sud-Est, a eu lieu à Bangkok en février 2017. Il a permis à 150 représentants d'organes compétents dans divers domaines (lutte contre la corruption, détection et répression, poursuites, vérification des comptes publics, passation des marchés publics et renseignement financier) ainsi qu'à des représentants de la société civile et du secteur privé des pays de l'ASEAN et du Timor-Leste à se réunir au niveau régional afin de définir des priorités stratégiques pour l'application de la Convention. Les discussions techniques ont été suivies d'une séance de haut niveau à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations communes sur les priorités concernant les enquêtes et les poursuites, la coopération internationale, la passation des marchés publics, les systèmes de déclaration d'avoirs, le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs.

36. En février 2017, l'ONUDC a organisé à Nairobi un autre atelier régional à l'intention de représentants officiels de huit pays d'Afrique de l'Est ainsi que de représentants de la société civile et des partenaires de développement, afin de créer des partenariats et d'étudier des moyens d'accélérer l'application de la Convention. L'ensemble de recommandations établi à l'issue de cet atelier porte sur quatre domaines principaux: enquêtes financières, coopération internationale, protection des lanceurs d'alerte et passation des marchés publics.

37. Il est prévu de mener des activités de suivi concrètes aux niveaux régional et national ainsi que d'étendre les plates-formes régionales à d'autres régions.

D. Assistance législative visant l'incorporation des dispositions de la Convention dans la législation nationale

38. L'ONUDC reçoit régulièrement des demandes d'États souhaitant améliorer leur législation en matière d'action préventive et de lutte contre la corruption, notamment sur la base des recommandations formulées dans le cadre des examens de pays. Au cours de la période couverte par la présente note, il a aidé 24 États à rédiger ou à modifier leur législation anticorruption. Lors d'un atelier tenu au Viet Nam, par exemple, il a animé un débat sur les mesures de lutte contre la corruption introduites dans le Code pénal comme suite à l'examen de pays; il a aussi organisé un autre atelier sur la conformité du nouveau projet de loi anticorruption avec les dispositions de la Convention.

39. Au Cambodge, au Honduras et au Malawi, l'ONUDC a animé et appuyé des ateliers et réunions multipartites dont l'objectif était l'élaboration ou la modification de la législation de lutte contre la corruption sur la base des conclusions et recommandations issues des examens de pays. Il a tenu des ateliers ou offert d'autres formes d'appui technique pour la rédaction de textes législatifs donnant suite aux

conclusions des examens de pays en Guinée, au Libéria, au Mozambique, au Myanmar, en Namibie, en République démocratique populaire lao, en République dominicaine, à Sri Lanka et au Swaziland.

40. L'ONUSUDC a également apporté son concours à El Salvador et au Panama pour de multiples ateliers et séances de rédaction organisés aux fins de l'élaboration de législations nationales sur les enquêtes et poursuites relatives aux affaires de corruption, sur le blanchiment d'argent, sur l'extradition et sur l'entraide judiciaire. En 2015 et 2016, il a animé plusieurs sessions de rédaction de textes législatifs en vue de la modification du Code uniforme d'éthique et du Code pénal du Panama. De même, en 2016, il a contribué à la rédaction d'un projet de loi sur les services de renseignement contenant des dispositions de lutte contre la corruption.

41. Au Guatemala, l'ONUSUDC a tenu, en collaboration avec le Bureau du Contrôleur général, un séminaire sur les déclarations d'avoirs et l'enrichissement illicite qui a été complété par des sessions de rédaction de textes législatifs dont le but était la modification de la loi relative à la probité suivant les recommandations issues de l'examen auquel le pays avait été soumis lors du premier cycle.

42. Il a dispensé une formation à de hauts responsables gouvernementaux et à des législateurs d'Afghanistan sur les modifications à apporter à la législation nationale pour la mettre en conformité avec les dispositions de la Convention, au moyen notamment de l'introduction, dans le Code pénal en projet, d'un chapitre détaillé sur la lutte contre la corruption.

43. Dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, Vanuatu a reçu une aide pour la mise au point d'un projet de loi sur le droit à l'information, qui a été adopté en 2016. De la même manière, Nauru a bénéficié d'un soutien pour la rédaction d'un projet de loi sur les règles de conduite des dirigeants et celle d'amendements au Code pénal. Aux Îles Salomon, le Projet a permis d'appuyer l'élaboration du projet de loi sur la lutte anticorruption et de celui sur le droit à l'information. Il a aussi permis d'aider les Fidji à rédiger un projet de loi sur les codes de conduite.

44. En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso et le Niger ont renforcé leurs autorités nationales de lutte contre la corruption grâce à de nouvelles lois adoptées avec l'appui technique de l'ONUSUDC. La Guinée et la Mauritanie ont aussi adopté de nouvelles lois anticorruption à l'issue de consultations avec les experts de l'ONUSUDC.

45. En 2017, l'ONUSUDC a mis en place en Gambie un projet qui se poursuit et qui vise à combler les lacunes dont souffre le cadre législatif de lutte contre la corruption du pays. À ce jour, il a donné des avis sur un projet de loi portant création d'une commission de lutte contre la corruption et un avant-projet de loi sur la liberté de l'information.

E. Aide au renforcement des cadres institutionnels et politiques nationaux ainsi que des capacités des autorités nationales à prévenir et combattre efficacement la corruption

1. Prévention de la corruption

46. Dans sa résolution 6/6, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées dans le chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Ainsi, les activités menées par l'ONUSUDC en matière de prévention de la corruption sont exposées en détail dans le document relatif à l'application de la résolution 6/6 (CAC/COSP/2017/4).

2. Secteur de la justice pénale

47. L'ONUSUDC a continué, avec les États parties, de renforcer les capacités du secteur de la justice pénale, en particulier dans le domaine des enquêtes et des poursuites concernant les infractions liées à la corruption. Il a dispensé des formations sur des

thèmes tels que la gestion des enquêtes, les opérations de perquisition et de saisie, l'analyse de documents, les enquêtes financières, les audits, les techniques d'enquête spéciales, les techniques d'interrogatoire, l'expertise comptable judiciaire, les techniques de plaidoirie et la gestion des dossiers.

48. À Sao Tomé-et-Principe, il a tenu un atelier sur les enquêtes et poursuites visant les infractions de corruption qui était organisé en coopération avec le ministère public fédéral brésilien et le Bureau du Procureur général santoméen, l'examen du pays ayant débouché sur une recommandation tendant à ce que les capacités nationales d'enquête et de poursuite soient renforcées. À Cabo Verde, il a dispensé un cours sur les enquêtes visant les délits économiques et financiers, la corruption et les abus de pouvoir dont se rendaient coupables des procureurs, juges et policiers.

49. En Tunisie, le Bureau de pays de l'ONUSUDC a soutenu la mise au point de manuels de formation sur les enquêtes financières et l'entraide judiciaire à l'usage de l'Institut supérieur de la magistrature. En 2016, sur la base de ces manuels, l'ONUSUDC a dispensé des séances de formation sur les enquêtes financières à 126 juges et sur l'entraide judiciaire à 112.

50. En octobre 2016, l'ONUSUDC a fait un exposé sur les liens entre corruption et infractions fiscales lors d'un atelier qui était organisé par la Banque mondiale à Nairobi et auquel ont assisté des enquêteurs spécialisés dans les affaires fiscales du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda.

51. En juin 2017, il a organisé, avec le Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, un atelier régional qui s'adressait aux enquêteurs, procureurs et agents des services de détection et de répression de 15 pays et territoires insulaires du Pacifique et visait à resserrer la collaboration entre eux et à renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes et de poursuites relatives à la corruption. L'ONUSUDC a tenu des ateliers nationaux du même type en Équateur, aux Îles Marshall et aux Îles Salomon.

3. Signalement d'actes de corruption

52. La protection des personnes qui communiquent des informations est l'un des domaines dans lesquels l'ONUSUDC continue de recevoir un grand nombre de demandes d'assistance technique — et de combler les lacunes recensées lors des examens de pays. À ce jour, 156 États dont l'examen du premier cycle a été achevé ont recensé 155 besoins d'assistance technique en rapport avec l'article 33 de la Convention, relatif à la protection des personnes qui communiquent des informations. Pour répondre à ces besoins, l'ONUSUDC s'est donc attaché, dans le cadre d'un effort concerté, à élargir ses activités d'assistance technique ayant trait à cet article.

53. En novembre 2015, il a publié la version anglaise du *Guide de ressources sur les bonnes pratiques en matière de protection des personnes* qui communiquent des informations, qui a par la suite été traduit en arabe, espagnol et français.

54. Au niveau régional, l'ONUSUDC a tenu deux ateliers, l'un en Thaïlande en avril 2016 à l'intention des pays d'Asie du Sud-Est sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, et l'autre à Vienne, en juin 2016, pour les petits États insulaires en développement. Un atelier analogue a été organisé en septembre 2016 à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest et à l'appui des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; il a conduit à l'adoption de la Déclaration commune de Monrovia sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, ainsi qu'à la définition de mesures nationales prioritaires.

55. L'ONUSUDC a reçu des demandes de fourniture d'assistance technique au niveau national à l'appui de l'application des recommandations issues de l'examen d'un certain nombre de pays. Il a participé à une table ronde sur ce thème organisée par les autorités cambodgiennes en mars 2017, et il a formulé des observations sur un projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte. Il a aussi apporté son concours à El Salvador, aux Îles Salomon et au Libéria pour la rédaction de textes législatifs en rapport avec la protection des lanceurs d'alerte.

56. En République démocratique populaire lao, l'ONUSUDC et les services de l'État chargés des inspections et de la lutte anticorruption ont organisé à l'intention des autorités nationales un séminaire sur les mécanismes de signalement d'actes de corruption qui a abouti à l'adoption d'une feuille de route nationale pour l'amélioration de ces mécanismes.

57. Dans le Pacifique, au titre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, un atelier d'échange Sud-Sud a été organisé pour les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu sur l'initiative dite "Téléphones contre la corruption", service anonyme et gratuit de signalement d'actes de corruption par téléphone portable ou SMS mis en place en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'atelier a aussi porté sur les questions plus larges de la responsabilité et des innovations dans le domaine de la lutte anticorruption.

58. En coordination avec des organisations régionales et internationales, l'ONUSUDC a également fourni des services de renforcement des capacités dans le domaine de la protection des personnes qui communiquent des informations. Il a ainsi contribué en octobre 2015 à un atelier accueilli par Transparency International dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour l'examen du projet de loi sur les lanceurs d'alerte qui a ensuite été adopté. Il a aussi participé en mai 2016 à une manifestation régionale organisée en Croatie par l'Initiative régionale de lutte contre la corruption et consacrée au signalement d'actes de corruption et à la protection des lanceurs d'alerte en Europe du Sud-Est. Cette manifestation s'adressait à des représentants de neuf États parties et du Kosovo.

59. En juillet 2017, l'ONUSUDC a participé à un atelier sur la protection des lanceurs d'alerte qu'organisait le Groupe de travail anticorruption et protransparence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Il a fait un exposé sur la Convention et les résultats du premier cycle d'examen en rapport avec la protection des personnes qui communiquent des informations dans les États membres de l'Association. Il a apporté son soutien à la Confédération asiatique de football pour l'élaboration et la rédaction de sa nouvelle politique de protection des lanceurs d'alerte, intitulée "Do the right thing".

4. Corruption et blanchiment d'argent

60. L'ONUSUDC a continué d'aider les États parties à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent, assurant à cette fin des services de renforcement des capacités en matière de détection des infractions de corruption et de blanchiment et d'enquête à leur sujet dans plusieurs États, dont l'Égypte, l'État de Palestine, les Îles Cook, les Îles Marshall, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Mozambique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu. Au Mozambique par exemple, un conseiller national pour la lutte contre la corruption a donné plusieurs cours et séminaires de formation aux procureurs et enquêteurs concernant la conduite d'enquêtes et de poursuites dans le cadre d'affaires de blanchiment en tant que méthode de lutte anticorruption.

61. Avec des parties prenantes salvadoriennes et panaméennes, l'ONUSUDC a participé au lancement de la campagne 2016 de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris sur les médias sociaux, dans le cadre des préparatifs de la Journée internationale pour la prévention du blanchiment d'argent, en octobre. En El Salvador, il a dispensé une formation aux procureurs et policiers, notamment à tous les chefs des unités spécialisées, sur les enquêtes et les poursuites visant des infractions de blanchiment. En République dominicaine, il a donné des avis pour la rédaction d'un projet de loi antiblanchiment, comme suite aux recommandations issues de l'examen de pays.

62. Au Panama, l'ONUSUDC a appuyé la lutte contre le blanchiment d'argent. Il a ainsi élaboré à l'intention des procureurs un programme de formation sur les enquêtes en relation avec la corruption, le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs qui a conduit à un accroissement des poursuites pour infractions de corruption et de blanchiment. Il a aussi dispensé des cours de formation à la prévention et à la détection du blanchiment au service de contrôle et de réglementation des entités non financières

récemment créé au Panama et chargé de la surveillance des casinos, des agences immobilières, des zones franches, des notaires et des avocats. En outre, il a collaboré avec le Ministère de l'économie et des finances pour cerner les besoins en matière de renforcement des capacités dans la perspective du prochain examen du pays par le Groupe d'action financière. En juin 2017, l'ONUSUDC a rencontré des représentants de la cellule d'analyse financière et de l'inspection générale des banques du Panama afin de lancer une campagne nationale de lutte contre le blanchiment. En juillet de la même année, il a présenté un exposé lors du premier congrès sur la prévention du blanchiment d'argent organisé par la Chambre de commerce de Colon (Panama).

63. Dans le Pacifique, des activités menées au titre à la fois du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique et du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme de l'ONUSUDC ont permis d'offrir un programme régional de formation sur les moyens de détecter, décourager, désorganiser et prévenir le blanchiment dont ont bénéficié des participants des Fidji, des Îles Cook, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa et des Tonga. Le Projet a également facilité un programme d'échange dans le cadre duquel, chaque année, quatre agents des services de renseignement financier de pays du Pacifique sont accueillis dans le service de renseignement financier des Fidji afin d'y perfectionner leurs connaissances en matière d'analyse financière et d'enquête sur les transactions liées à la corruption, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En outre, toujours grâce au soutien du Projet, un fonctionnaire du service fidjien de renseignement financier a été détaché aux Îles Marshall pour y renforcer le cadre de gestion du renseignement.

64. L'ONUSUDC a contribué au projet de rapport sur la typologie établi par le secrétariat du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui portait sur les liens entre corruption et blanchiment dans 19 États Membres. Il a présenté les conclusions de ce rapport et le résultat des examens de l'application de la Convention menés dans les pays de la région au Groupe de travail chargé de l'assistance technique et de la typologie, au Koweït, en avril 2017. En collaboration avec le Groupe d'action, il a organisé au Qatar un atelier sur les moyens de désorganiser le financement du terrorisme auquel ont assisté des participants venus de toute la région.

65. En mai 2017, l'ONUSUDC a participé au Panama à une réunion du Parlement d'Amérique latine où il a présenté un exposé sur les mesures et initiatives prises en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans la région. Il est également intervenu en qualité d'expert lors du séminaire sur les flux financiers illicites et les moyens de les stopper, de les suivre, de les intercepter et de les utiliser qui s'est tenu à New York et a bénéficié du parrainage du Nigéria et de la Norvège.

5. Secteur privé

66. La Conférence a continué de saluer le rôle vital que joue le secteur privé dans la lutte contre la corruption. En application de sa résolution 6/5, intitulée "Déclaration de Saint-Petersbourg sur la promotion des partenariats public-privé visant à prévenir et combattre la corruption", l'ONUSUDC a encore étoffé ses activités de lutte contre la corruption dans le secteur privé. Ainsi, en octobre 2016, il a présenté au Panama un exposé sur la lutte contre la corruption, l'éthique et le respect des règles dans les entreprises à l'occasion du congrès 2016 de l'Association panaméenne des responsables du contrôle de conformité, qui a réuni environ 300 de ces agents exerçant dans des sociétés et banques locales.

67. En février 2017, l'ONUSUDC a tenu en Indonésie une série d'ateliers organisée conjointement avec la Commission pour l'élimination de la corruption sur les règles de la Cour suprême indonésienne relatives à la responsabilité pénale des entreprises. L'objectif était de faire mieux connaître ces règles au public, d'amener le secteur privé à en prendre davantage conscience et de former les procureurs, enquêteurs et policiers du pays à la question.

68. L'ONUSUDC s'est associé à des organisations internationales et régionales pour promouvoir la lutte contre la corruption dans le secteur privé. En mai 2016, lors d'un

forum sur le droit commercial organisé pour la région de l'ASEAN par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, il a présenté un exposé sur la Convention et la passation de marchés publics qui s'adressait aux représentants des pouvoirs publics et du secteur privé. En mars 2017, à la Conférence régionale sur l'intégrité des entreprises organisée par le réseau de l'ASEAN pour la responsabilité sociale des entreprises, il a participé à une table ronde sur la lutte contre la corruption dans le secteur privé et à une manifestation parallèle sur la passation de marchés publics.

69. L'ONUSUDC a continué de coopérer étroitement avec plusieurs organismes et entités du secteur privé, dont le Business-20 (B20), le dialogue du G20 avec le secteur privé et le Forum économique mondial. Il a ainsi pris part à une conférence du B20 intitulée "De l'aspiration à l'action des entreprises: le Programme 2030 comme source d'inspiration en matière de responsabilité des entreprises et de lutte contre la corruption dans le domaine du développement des infrastructures". Il a participé à une réunion du groupe transversal du B20 sur la conduite responsable des affaires et la lutte contre la corruption qui visait à définir les mesures concrètes que les entreprises pouvaient prendre pour agir en faveur des objectifs de développement durable. En décembre 2016, il a assisté à Bruxelles à un séminaire traitant des préoccupations en rapport avec la lutte contre la corruption auxquelles faisaient face les entreprises belges opérant à l'étranger. En mars 2017, il a dispensé au Panama, à la Chambre de commerce de Colon, un cours sur la déontologie et le respect des règles.

70. Outre qu'il a collaboré directement avec des entités du secteur privé, l'ONUSUDC a fait des efforts considérables pour promouvoir et appuyer les partenariats public-privé dans la lutte contre la corruption, conformément à la résolution 6/5 de la Conférence. Par exemple, en octobre 2016 à Londres, il a présenté l'exposé d'ouverture de la cinquième rencontre anticorruption de l'association Anti-Money-Laundering Professionals Forum, instance rassemblant des experts des secteurs public et privé qui y traitent de prévention et de lutte anticorruption. En mai 2017 en Espagne, il a également fait un exposé sur l'importance de la Convention et des partenariats public-privé lors d'une conférence consacrée à l'intégrité dans le secteur privé qui était accueillie par EY et à laquelle assistaient environ 120 chefs de services financiers et responsables du contrôle de conformité.

71. En collaboration avec le Pacte mondial, et grâce à un financement de la Siemens Integrity Initiative, l'ONUSUDC met actuellement en œuvre en Colombie un projet qui vise à réduire les possibilités de corruption en renforçant le dialogue entre secteurs public et privé, en améliorant les cadres et la législation de lutte contre la corruption dans le secteur public et en instaurant une culture de l'intégrité dans le secteur privé. Il a travaillé avec le Pacte mondial à l'élaboration d'une série de guides intitulée "Blueprint for SDG Leadership", qui décrit la façon dont les entités du secteur privé peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'occupe toujours de faire traduire dans d'autres langues l'outil d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la corruption qu'il a élaboré en collaboration avec le Pacte mondial et qui doit ainsi devenir accessible à un public plus large.

72. Au titre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, l'Organisation du secteur privé des îles du Pacifique a bénéficié d'une aide pour l'élaboration d'un projet de code de conduite et d'un référentiel à son usage et à celui des entités nationales qui y sont rattachées. Au Mexique, l'ONUSUDC collabore avec le PNUD à la mise au point d'un code type de déontologie et d'un protocole d'analyse des risques pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que des manuels correspondants, dans le cadre d'un projet visant à appuyer la composante du système national de lutte anticorruption qui concerne l'intégrité des entreprises. Au premier semestre de 2017, il a également travaillé en relation étroite avec le Royaume-Uni en vue de fournir une assistance technique au Mexique, au niveau national et à celui des États. Il a organisé à Mexico un atelier lors duquel il a présenté la notion de propriété effective. Au niveau des États, il a organisé avec la municipalité de Mexico des activités destinées à soutenir le laboratoire de suivi des travaux publics de cette dernière, qui est chargé de superviser

les projets de travaux publics dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la corruption.

F. Aide à la coopération internationale en matière pénale touchant la lutte contre la corruption

73. L'ONUSUD continue de tenir à jour une liste d'autorités centrales expressément chargées des demandes d'entraide judiciaire conformément au paragraphe 13 de l'article 46 de la Convention. Cette liste contient actuellement les coordonnées des autorités désignées par 128 États.

74. L'ONUSUD, toujours conscient du rôle crucial de la coopération internationale dans la lutte contre la corruption, continue d'encourager la coopération entre les autorités compétentes, les organes de lutte anticorruption et les praticiens dans les affaires pénales liées à la lutte contre la corruption. Des réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention se sont tenues à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2015 et à Vienne en novembre 2016. À ces occasions, les États parties ont échangé des bonnes pratiques en matière de coopération internationale, évalué les conclusions en rapport avec la question auxquelles avaient abouti les examens de pays et discuté de la coopération internationale dans le cadre de procédures civiles et administratives relatives à la corruption, entre autres. La prochaine réunion d'experts doit se tenir pendant la septième session de la Conférence.

75. Des services consultatifs et de renforcement des capacités en matière de coopération internationale ont été fournis aux niveaux régional et national, et l'ONUSUD a continué de participer à des réunions et conférences visant à coordonner cette coopération. Ainsi, lors des ateliers régionaux tenus comme suite au Sommet contre la corruption en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est, les participants ont insisté sur le fait que la coopération internationale était un domaine prioritaire permettant d'accélérer l'application de la Convention, et ils ont formulé des recommandations concrètes sur les moyens de renforcer cette coopération dans les deux régions.

76. L'ONUSUD a continué de soutenir des associations et réseaux régionaux de services anticorruption, dont l'Association africaine des autorités anticorruption, l'Association est-africaine des autorités anticorruption et le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption d'Afrique de l'Ouest. Avec son soutien, le Réseau s'est doté d'un secrétariat permanent qui se trouve au Sénégal et qui a tenu trois assemblées générales. En outre, les membres du Réseau ont créé au Nigéria une école de formation des responsables de la lutte anticorruption de la région qui a dispensé son premier stage de deux semaines en septembre 2015. Les préparatifs d'un deuxième stage sont en cours.

77. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, l'ONUSUD a animé un atelier régional sur les meilleures pratiques à suivre en matière de coopération internationale, auquel ont assisté des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine. En El Salvador, il a contribué en juillet 2016 à la mise en place d'une équipe spéciale chargée de la rédaction des premières lois sur l'entraide judiciaire et l'extradition.

78. En Europe, en avril 2017, l'ONUSUD a participé en tant qu'expert invité au Forum annuel sur la lutte contre la corruption dans l'Union européenne, qui vise à promouvoir la coopération internationale au titre de la Convention. Il a également fait un exposé sur la coopération internationale aux fins des enquêtes de corruption lors d'une conférence organisée par le Bureau fédéral autrichien de lutte contre la corruption sur le système SIENA (Secure Information Exchange Network Application) destiné aux autorités anticorruption. L'idée était d'amener les autorités anticorruption européennes à coopérer davantage dans le cadre de leurs enquêtes.

79. En Asie du Sud-Est, l'ONUSUD a participé à la réunion annuelle des organes de lutte contre la corruption qui sont membres du réseau South-East Asian Parties against

Corruption. Il a aussi assisté à une conférence régionale sur l'amélioration de la coopération judiciaire transfrontière dans la région de l'ASEAN qui s'est tenue en Thaïlande en mars 2017, et où il a dispensé des séances de formation sur l'extradition et l'entraide judiciaire et sur les outils qu'il avait mis au point pour faciliter la coopération internationale. Une troisième journée de réunions a été axée sur le renforcement de cette coopération au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

80. En juin 2017, l'ONUSUD a fait un exposé sur la coopération internationale lors d'un colloque international organisé par la Fondation Wayamo à l'intention des enquêteurs du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda.

81. En outre, il s'est employé à revoir le Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire pour le rendre plus convivial, en étendre les fonctions et y intégrer des éléments touchant au recouvrement d'avoirs et à de nouvelles formes de coopération internationale. La version actualisée de l'outil doit être mise en ligne à la fin de 2017.

82. L'ONUSUD a continué d'appuyer la coopération internationale dans divers domaines thématiques, notamment la protection de l'environnement et de la faune sauvage et l'intégrité dans le sport. On trouvera de plus amples renseignements à ces sujets dans le rapport sur l'application de la résolution 6/6 (CAC/COSP/2017/4).

G. Assistance en matière de recouvrement d'avoirs

83. L'ONUSUD a aidé des institutions nationales à renforcer leurs capacités à localiser, saisir, geler, confisquer et restituer le produit de la corruption. La majeure partie des activités qu'il mène dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative StAR. Les renseignements figurant dans la présente note viennent s'ajouter au rapport actualisé sur l'état d'avancement de l'exécution des mandats du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs, qui contient des informations détaillées concernant les activités de l'ONUSUD et de l'Initiative StAR et qui a été soumis au Groupe de travail à sa onzième session (voir CAC/COSP/WG.2/2017/3).

84. L'Initiative StAR appuie les efforts de recouvrement de diverses manières, notamment par l'intervention dans les pays, la fourniture de conseils de politique générale, la constitution de partenariats avec les États et d'autres acteurs, la mise en place de projets dans le domaine des connaissances et de l'innovation, et la sensibilisation.

85. Elle a continué d'apporter aux États une assistance répondant à leur demande spécifique en matière de recouvrement d'avoirs. Chaque année, elle vient en aide à plus d'une vingtaine de pays, ainsi qu'à plusieurs instances de concertation et réseaux régionaux du domaine. En outre, elle a collaboré avec divers autres pays dans le cadre d'organisations régionales ou internationales, aux fins notamment du renforcement des capacités et de l'assistance technique. L'action menée dans le cadre de l'Initiative StAR consiste pour sa plus grande part en des interventions dans les pays conçues comme des programmes pluriannuels qui englobent divers thèmes, notamment l'analyse tactique et la mise en place de stratégies de recouvrement d'avoirs, les techniques d'enquête financière, la déclaration de patrimoine, l'audit de criminalistique conduit en préparation des affaires, les conseils en gestion des dossiers et la facilitation des contacts avec les autres pays ou territoires. Elle comporte à la fois des activités générales de renforcement des capacités et d'autres plus ciblées sur certaines affaires. Les méthodes employées comprennent les ateliers de formation, l'affectation de mentors et la facilitation concrète de la coordination et de la coopération, au niveau tant national qu'international.

86. Les exemples qui suivent illustrent le type d'assistance fournie aux pays dans le cadre de l'Initiative StAR. Dans un pays d'Amérique latine, un atelier sur les renseignements de source ouverte a été présenté aux membres du groupe interinstitutions chargé du recouvrement d'avoirs, et un guide sur l'établissement de demandes d'entraide judiciaire dans les affaires pénales relatives à la corruption a été

publié. Dans un pays d’Afrique, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à l’appui de l’élaboration d’un plan d’action à moyen terme pour l’application de la loi nationale sur le produit et les instruments du crime. Une aide a été apporté à l’agence de lutte anticorruption d’un pays asiatique pour la mise au point de manuels et de guides sur les procédures juridiques et administratives internes ayant trait aux affaires de recouvrement d’avoirs. En janvier 2017, une mission s’est rendue en Mongolie dans le cadre de la deuxième phase de l’intervention dans le pays. Dans un autre pays d’Afrique, l’Initiative StAR a appuyé une session stratégique destinée aux juges et procureurs qui portait sur l’application effective de la législation relative à la confiscation sans condamnation. En outre, ces deux dernières années, elle a permis à un certain nombre de pays, notamment d’Amérique latine, d’Afrique et d’Asie, de bénéficier d’une assistance juridique pour l’élaboration ou la modification des lois sur la confiscation d’avoirs.

87. Toujours au titre de l’Initiative StAR, on a continué de mettre à disposition et de diffuser des guides, manuels et autres outils d’aide au recouvrement d’avoirs volés, dont le manuel intitulé *Getting the Full Picture on Public Officials: A How-to Guide for Effective Financial Disclosure*, publié en décembre 2016. Cette année-là, la publication intitulée *Les Marionnettistes: Comment dissimuler les biens mal acquis derrière des structures juridiques, et que faire pour l’empêcher* a été traduite en arabe. Une nouvelle version de ce guide tenant compte des affaires récemment survenues et des évolutions observées en rapport avec les questions de propriété effective est en cours d’élaboration. En outre, l’Initiative StAR a appuyé les neuvième et dixième ateliers de praticiens sur la restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées en Suisse, qui ont débouché sur la mise au point d’un guide concernant la mise en œuvre des lignes directrices pour le recouvrement efficace des avoirs volés établies dans le cadre du processus de Lausanne. L’ONUSC a travaillé avec des représentants de l’Éthiopie et de la Suisse à une réunion internationale d’experts sur la gestion et la disposition des avoirs volés qui étaient recouverts et restitués.

88. En collaboration avec INTERPOL, l’Initiative StAR a assuré le service des sixième et septième conférences du Réseau international des points de contact pour le recouvrement d’avoirs, accueillies par l’Inde en novembre 2015 et le Canada en juin 2017, respectivement. La conférence de 2017 a réuni des représentants de 45 pays et de cinq réseaux régionaux, et elle a compris 40 réunions bilatérales auxquelles ont participé 27 pays et les cinq réseaux régionaux.

89. Au titre de l’Initiative StAR, l’ONUSC a apporté un soutien actif à plusieurs réseaux régionaux de recouvrement, dont le réseau interinstitutionnel d’Afrique australe pour le recouvrement d’avoirs, le réseau interinstitutionnel d’Afrique de l’Ouest pour le recouvrement d’avoirs, le réseau du Groupe d’action financière d’Amérique latine pour le recouvrement d’avoirs, le réseau interinstitutionnel d’Asie et du Pacifique pour le recouvrement d’avoirs et le réseau interinstitutionnel d’Afrique de l’Est pour le recouvrement d’avoirs, et il a organisé des ateliers d’experts sur le sujet. De même, l’Initiative StAR a appuyé des manifestations comme le Forum arabe sur le recouvrement des avoirs et le prochain Forum mondial sur le recouvrement d’avoirs. L’ONUSC travaille aussi en partenariat avec des organes régionaux apparentés au Groupe d’action financière. En septembre 2016, il a fourni une assistance technique au secrétariat de la CARICOM en rapport avec des consultations juridiques concernant l’accord régional pour la restitution et le partage des avoirs recouverts, qui a été approuvé par le secrétariat en janvier 2017 et signé le mois suivant.

90. En outre, l’ONUSC a coorganisé la Conférence internationale sur la promotion de la coopération internationale visant à combattre les flux financiers illicites et à améliorer le recouvrement d’avoirs afin de favoriser le développement durable, qui s’est tenue à Abuja en juin 2017. À cette occasion, des représentants de gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d’organisations internationales ont souligné comme il importait de bien comprendre les flux illicites touchant les transactions commerciales, le recouvrement d’avoirs et la coopération internationale. Ils ont adopté la Déclaration d’Abuja sur la promotion de la coopération internationale visant à combattre les flux financiers illicites et à améliorer le recouvrement d’avoirs afin de favoriser le

développement durable, qui comporte des recommandations détaillées pour lutter contre les flux financiers illicites.

V. Questions relatives à l'assistance technique à approfondir

91. Comme cela a été souligné lors des réunions de la Conférence des États parties et du Groupe d'examen de l'application, la fourniture d'une assistance technique en réponse aux besoins recensés est essentielle pour une application efficace et cohérente de la Convention.

92. Le processus d'examen de l'application et la définition de la suite à y donner pour la mise en œuvre intégrale de la Convention doivent être placés sous la conduite des pays, qui doivent se les approprier, et être soumis aux priorités nationales; ils doivent être inclusifs et globaux, et associer systématiquement tous les acteurs concernés; et ils doivent être coordonnés au niveau national.

93. Une assistance technique ciblée, ponctuelle et à court terme devrait être proposée pendant le processus d'examen et comme première réponse aux besoins recensés lors des examens de pays. Au niveau régional, cette assistance peut prendre la forme d'ateliers régionaux de formation et d'échanges de bonnes pratiques. Des ressources extrabudgétaires destinées à ce type d'ateliers sont nécessaires pour renforcer l'effet des travaux du Mécanisme d'examen ainsi que la coopération régionale et internationale.

94. Dans bien des cas, les besoins recensés lors des examens de pays requièrent une assistance plus consistante, qui s'étale sur plusieurs années et comprend des conseils législatifs, politiques et techniques. Une approche stratégique doit alors être adoptée pour que les prestataires d'assistance tiennent compte des conclusions des examens en vue soit de l'élaboration de nouveaux programmes d'assistance technique, soit de l'incorporation d'activités correspondantes dans les programmes en cours. Dans ce but, l'ONUSC facilite le dialogue entre les autorités nationales et les partenaires de développement concernés afin d'obtenir un appui pour le programme sans s'imposer en tant qu'organisme d'exécution.

95. Parmi les mesures pouvant être prises comme suite aux recommandations issues des examens ou en réponse à d'autres demandes d'assistance technique spécifiques pour renforcer l'application de la Convention figurent l'élaboration ou la révision d'une stratégie nationale complète de lutte contre la corruption (avec priorités, produits, suivi, évaluation et établissement de rapports) et/ou d'un plan d'action visant la poursuite des priorités fixées; la formation aux enquêtes et poursuites concernant des infractions de corruption, y compris aux enquêtes financières; la formation au renforcement de la coopération internationale dans les affaires de corruption, y compris en matière d'extradition et d'entraide judiciaire; la fourniture de conseils législatifs devant permettre de combler les lacunes repérées dans la législation nationale en place; la prestation de conseils d'experts sur l'élaboration d'un système de gestion des dossiers à l'usage de l'agence nationale de lutte anticorruption; et l'offre de conseils juridiques et de formations sur l'adoption et l'utilisation de techniques d'enquête spéciales. Il est en outre régulièrement demandé à l'ONUSC d'indiquer des moyens d'améliorer le signalement des actes de corruption par la mise en place de dispositifs spéciaux et de programmes de protection des témoins et des lanceurs d'alerte, ainsi que par le contrôle et la supervision des systèmes de déclaration d'avoirs et d'intérêts.

96. Des besoins communs ont également été recensés aux niveaux régional et sous-régional. L'assistance régionale à court terme peut prendre la forme d'ateliers régionaux de formation ou d'un appui aux échanges de bonnes pratiques à l'échelle régionale, et elle pourrait inclure des sessions sur les questions suivantes: coopération internationale aux fins du renforcement des capacités et de l'intensification des échanges entre praticiens de la région; accords et arrangements types pour la coopération entre services de détection et de répression et les enquêtes conjointes; bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience, et conseils juridiques visant à

comblent les lacunes des dispositions relatives à l'incrimination; législation type visant à lutter contre le blanchiment du produit de la corruption.

97. Le réseau des conseillers régionaux en matière de lutte contre la corruption de l'ONUSUD a joué un rôle déterminant dans la fourniture rapide et efficace d'une assistance technique répondant aux besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux. La viabilité de ce réseau, et son extension à d'autres régions non encore couvertes, dépend exclusivement de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Pour que des services consultatifs d'experts soient fournis par son intermédiaire, il faudra que des ressources supplémentaires soient mises à disposition de manière à ce que le réseau puisse continuer de bien fonctionner et reste en mesure d'offrir l'assistance technique demandée. La Conférence des États parties souhaitera peut-être inviter les États parties à fournir des ressources supplémentaires pour soutenir la viabilité à long terme et l'expansion de cet important outil.

98. L'ONUSUD a aussi enregistré une demande croissante d'intégration des activités de lutte anticorruption à d'autres formes d'assistance technique et d'aide au développement, notamment dans des domaines tels que la lutte contre diverses formes de criminalité transnationale organisée, la réforme de la justice pénale, le renforcement de l'état de droit et la réforme de la gouvernance. En plus d'assurer des services spécifiques d'assistance technique, le Secrétariat est bien placé pour continuer de favoriser l'incorporation de la lutte anticorruption dans le programme de développement plus large, y compris par la poursuite des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Conférence souhaitera peut-être encourager les initiatives visant à intégrer la réforme de la lutte anticorruption dans la programmation de l'aide au développement, notamment à l'appui de la poursuite des objectifs de développement durable.

99. Il est nécessaire de combler le fossé grandissant entre la demande croissante de services de l'ONUSUD et la capacité de celui-ci à fournir cet appui et à répondre aux attentes des États parties. La Conférence des États parties voudra peut-être prendre acte de l'augmentation des demandes d'assistance technique en rapport avec la Convention et noter que cette évolution devrait se confirmer lors du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application. Elle souhaitera peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, de sa détection et des enquêtes connexes par l'apport des ressources financières voulues, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires qui s'étalent sur plusieurs années et dont l'utilisation est définie de façon souple.

100. La Conférence des États parties voudra peut-être aussi recommander aux États parties d'accroître l'assistance directe ou le financement accordés à des partenaires de développement afin de répondre aux besoins d'assistance technique recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application.